Compte-rendu CTSD déconfinement du SNES FSU Aube 20 mai 2020



Après les déclarations préalables, Mr Bablon expose son point de vue.

La reprise des écoles le 11 mai n'est pas pour lui « l'école de la maltraitance ». La maltraitance est de rester confiné et de ne pas avoir de liens sociaux. Il reconnaît toutefois que vu ce qu'il a fallu mettre en place avec le protocole, ce n'est pas l'école dont on rêve. Cependant, en tant que fonctionnaire, on doit appliquer le protocole sanitaire. Protocole qui s'impose aussi aux maires qui le trouvent très contraignant.

Sur la part de responsabilité, même si on laisse de l'autonomie, l'État reste responsable.

Pour le 1er degré:

212 écoles ont pu réouvrir à la date du 20 mai 2020 pour accueillir environ 6500 élèves.

240 écoles seront potentiellement ouvertes le 2 juin.

Seulement 15-17 % des élèves sont revenus en Éducation Prioritaire.

Il concède qu'il y a eu des problèmes de communication et beaucoup d'adaptation, notamment sur le port du masque.

Les masques ont tous été livrés dans le 1er degré.

Là où il y a des AESH, des apports en visières ont été prévus.

La DSDEN a acheté du gel et en a livré dans certaines écoles.

Les IEN sont à disposition des équipes.

Les infirmiers ont contacté toutes les équipes, nous avons pu faire remarquer que ce n'était pas le cas.

Les médecins scolaires doivent être en contact avec les directeurs d'école.

En cas de problème, il faut contacter le supérieur hiérarchique.

2nd degré:

L'administration pense que l'Aube va passer en vert mais qu'il faut attendre fin mai (ce qui correspond à 3 semaines depuis le début du déconfinement, pour voir s'il y a une reprise de l'épidémie).

La Rectrice attend d'avoir la confirmation que l'Aube passe en vert pour la rentrée des 6ème et 5ème. Environ 30% des élèves devraient revenir.

La rentrée des élèves ne peut pas se faire le 2 juin, en tout cas tant que les masques n'ont pas été livrés.

Fiches d'information du plan de déconfinement départemental :

Un plan de reprise départemental est en cours de rédaction et sera en complément du protocole national. La FSU-Aube a pu faire remarquer qu'il est paradoxal de sortir un protocole départemental bien après l'ouverture des écoles.

Le but des fiches de ce protocole départemental est de donner des conseils détaillés sur 5 des points centraux du protocole national (la formation des enseignants, la responsabilité des enseignants, la cellule d'écoute des enseignants, les personnes vulnérables, la suspicion de personnes contaminées sur le lieu de travail).

L'administration s'attarde sur la fiche 5 « suspicion de personnes contaminées sur le lieu de travail » (à voir plus en détail <u>ici</u>) :

- il faut isoler et faire respecter les gestes barrières ;
- appeler le médecin de l'Éducation Nationale ;
- si le doute persiste, faire le test ;
- si le test est positif, il faut mettre en place le tracking afin de tester toutes les personnes qui ont pu être en contact.

La consigne de fermeture doit venir du médecin scolaire de l'Éducation Nationale. Les numéros professionnels vont être envoyés aux directeurs et aux chefs d'établissement.

La FSU-Aube précise que la genèse de ce plan départemental provient d'une demande FSU-Aube au CHSCT (comité hygiène sécurité et condition de travail) afin de permettre la mise en œuvre du protocole national, de produire une communication rapide afin de répondre aux questions récurrentes et de facilité le travail des collègues qui subissent énormément de stress en cette période. En effet, les collègues sont piégés dans l'ingénierie de la prévention, il faut absolument alléger la surcharge de travail.

La FSU-Aube explique que ces fiches ne sont que des guides pratiques, elles ne permettent pas de répondre aux difficultés que rencontrent les collègues, notamment sur comment limiter le brassage des élèves (qui a posé des problèmes dès le lundi 11).

La rentrée du mois de juin va aussi poser d'autres difficultés, davantage d'élèves vont arriver du fait que le département deviendrait vert. La période allant du 11 mai au 2 juin est expérimentale.

La FSU-Aube ajoute que l'articulation présentiel/distanciel engendre des tensions dans certaines équipes.

Mr Bablon répond que la méthodologie de travail de la DSDEN est le partage des idées, mais il ne sait pas jusqu'où il peut guider et jusqu'où il peut laisser une part d'autonomie.

Il revient notamment sur le fait que les communes font des enquêtes auprès des familles sur leur volonté de remettre leurs enfants à l'école. Il estime que c'est trop tôt car nous sommes encore officiellement en zone rouge. Il estime que si on fait une enquête lundi 25 ou mardi 26 et que l'Aube passe en vert jeudi 28, on ne peut pas organiser la rentrée des collèges/lycées pour le 2 juin par manque de temps.

Si l'Aube passe en vert, il risque aussi de se poser le problème de l'alternance des élèves accueillis (1 jour sur 2 par exemple).

La FSU-Aube rappelle que tout le monde travaille dans l'urgence. Les protocoles et circulaires sont envoyés au dernier moment. La FSU-Aube demande si la formation en visio à destination des enseignants et autres personnels a été mise en place. Mr Bablon répond que cela va se faire par les infirmières. La FSU-Aube explique que cela est un peu tard car les écoles ont déjà réouvert.

La FSU-Aube indique que les communes font des enquêtes très tôt car elles veulent être prêtes le 2 juin. Il existe même une surenchère de certains chefs d'établissement qui veulent absolument montrer qu'ils sont prêts et organisent des réunions en présentiel avec plusieurs dizaines de personnels en leur demandant d'apporter leurs propres masques. Il y en a déjà eu depuis le 11 mai, et d'autres vont encore ce tenir durant la semaine du 25 mai. La FSU-Aube explique qu'il doit être obligatoire que notre employeur nous fournisse les moyens de protection que lui même impose dans son protocole sanitaire. En tant qu'enseignant, nous utilisons déjà suffisamment notre matériel personnel pour faire notre métier correctement. Pour nous, s'il n'y a pas de masques, il n'y a pas de présentiel possible. Il est également absurde de s'entêter à faire des réunions (conseil d'administration, de maîtres, de classe, réunions plénières ...) en présentiel quand cela n'amène rien de plus et qu'il est tout à fait possible de les faire en visio.

Mr Bablon explique que suite à nos remontées, il a écrit aux chefs d'établissement pour que toute réunion en présentiel se fasse selon le protocole sanitaire (gel, distance) mais le port du masque n'est obligatoire que pendant les cours et les déplacements. Il est cependant d'accord sur le fait qu'il est préférable de privilégier le distanciel et qu'il a bien écrit dans ce sens, même s'il faudra se déconfiner et que les collègues se revoient.

La FSU-Aube fait remarquer que trois éléments manquants lui sautent aux yeux dans ce « plan départemental ».

- le protocole de nettoyage approfondi et pluri-quotidien nécessite un écrit conforme pour permettre aux directeurs et enseignants de s'assurer (veiller, vérifier) qu'il est effectif;
- dans le matériel obligatoire, il manque judicieusement, celui qui permet aux enseignants de désinfecter surfaces de contact et matériels utilisés ;
- quant aux rôles des IEN dans les tensions directeur/école/mairie, il est assez flou.

L'administration explique qu'elle a eu un problème en approvisionnement de lingettes virucides. La FSU-Aube ajoute que comme d'habitude, les professeurs se débrouillent ce qui est anormal. Il est inconcevable que dans certaines écoles, il n'y ait que 2 flacons de gel pour tout l'établissement et non pas un par salle.

Mr Bablon répond qu'il faut prévenir l'IEN dès qu'il y a des difficultés. La FSU-Aube fait remarquer à l'administration qu'elle peut acheter des produits virucides en quantité industrielle dans les lieux de vente agrées.

La FSU-Aube demande ce qui est préconisé pour un élève qui ne peut pas appliquer les gestes barrières. Mr Bablon répond qu'il faut prévenir le médecin scolaire qui estimera s'il y a

danger. La FSU-Aube fait remarquer que c'est très compliqué avec des enfants de 3 ans.

Mr Bablon répond que c'est d'ailleurs une des raisons qui a poussé des maires à refuser d'ouvrir les écoles.

La FSU-Aube demande quelles sont les protections prévues pour les AESH qui sont amenés à être en contact avec les élèves. L'administration répond qu'il faut faire remonter toute difficulté, le médecin scolaire pourra prendre la décision de différer l'accueil après explication aux parents.

La FSU-Aube demande à ce que le cas des élèves éruptifs qui contreviendraient au protocole soit anticipé et que cela soit évoqué dans le protocole départemental.

Questions diverses FSU-Aube : Pas d'autres questions déposées par les autres organisations.

1) Concernant les réouvertures des écoles, que se passe-t-il en cas de désaccord entre collectivité et directeur ?

Y a t-il des établissements qui n'ont pas pu ouvrir? Pourquoi?

Une dizaine de maires n'ont pas voulu ouvrir. Le maire dépose alors un décret auprès du préfet. Par exemple, sur la communauté de Vendeuvre-Soulaines, c'est l'absence de gel, de personnel qui a incité les politiques à déposer un arrêté de fermeture.

Lorsque le directeur d'école ne veut pas mais que le maire veut ouvrir, alors ce dernier peut alerter sur les points du protocole qui empêchent l'ouverture.

2) Quelle articulation entre protocole et Vigipirate : il est préconisé d'ouvrir le maximum d'issues et de maintenir grand ouvert notamment durant l'accueil ! Les PPMS sont-ils suspendus ?

Le plan Vigipirate ne peut plus être appliqué de la même manière. Même s'il est toujours actif, il doit être réadapté. Par exemple, il ne peut plus y avoir des familles dans les écoles pour éviter la circulation, l'accueil se fait à la grille.

La FSU-Aube demande à ce que cette question soit exposée dans les fiches du protocole départemental.

3) Quelles procédures sont prévues pour qu'un agent puisse alerter au plus tôt d'une situation de non respect du protocole ?

Il faut prévenir le médecin scolaire dès qu'il y a une suspicion.

Quels outils de surveillance seront mis en place pour analyser la circulation du virus dans un établissement ou dans un service ? Quelle instance de contrôle et de vigilance incluant des représentants des personnels est prévue pour se réunir (et à quel rythme ?) pour évaluer si la situation réelle offre toutes les garanties sanitaires ?

Il est possible d'organiser des visites CHSCT sur le lieu de travail pour vérifier l'effectivité dans le cadre du protocole sanitaire.

Qui décide de la fermeture en urgence d'une école, d'un établissement ou d'un service ? Par quels actes administratifs ?

Le Préfet ou le Maire par un arrêté après avis du médecin scolaire.

4) L'articulation entre le distanciel et le présentiel risque de poser problème. Quelle règles d'équilibre sont prévues ?

La Rectrice a redit que faire le même travail n'est pas possible. Les professeurs qui restent confinés peuvent prendre plus d'élèves à suivre.

La FSU-Aube fait remarquer les contradictions du ministère. Le ministre, par voie de presse comme à son habitude, explique qu'il n'y aura pas de cumul présentiel/distanciel. Or, dans la circulaire, le non cumul n'est précisé que pour les enseignants se trouvant en présentiel à 100%.

Mr Bablon répond qu'il faut faire des activités limitées en présentiel et privilégier le maintien du lien social.

La FSU-Aube explique que certains collègues subissent une pression pour évaluer à tout prix au 3ème trimestre, ce qui est absurde car les conseils de classe vont se tenir au moment de la reprise. Des pressions sur le programme à terminer, notamment au travers des fiches Eduscol sur les adaptations du programme. Pour nous, les enseignants en présentiel doivent se borner à revenir sur ce qui a déjà été envoyé sur l'ENT car il ne sera pas tenable de cumuler distanciel/présentiel. Il faut qu'une mise au point soit faite afin de faire baisser la pression.

Mr Bablon répond qu'il est d'accord, que l'objectif n'est plus de terminer le programme. Il faudra prendre en compte la persévérance des élèves dans les conseils de classe mais il ne faut pas s'obstiner à évaluer le 3ème trimestre, des préconisations vont être passées dans ce sens.

L'administration ajoute que dans les écoles, des moments de connexion dans certaines classes pour mettre en commun les élèves en présentiel et en distanciel vont être tentées.

5) Qu'en est-il de la possibilité pour les personnels de ne pas reprendre le présentiel pour cause de garde d'enfants ? Quelles sont les conditions ?

Pour le moment, le dispositif s'articule pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. Il faut que l'école n'est pas réouvert ou que cela relève du choix des parents de ne pas remettre l'enfant.

Si des personnels souhaitent garder leurs enfants, ils se déclarent afin de poursuivre en télétravail. S'il n'est pas possible de poursuivre en télétravail, ils sont en ASA (autorisation spéciale d'absence).

La FSU-Aube demande si ce dispositif sera reconduit au mois de juin, notamment si les collèges/lycées ne réouvrent pas. L'administration ne sait pas, pour l'instant, le dispositif fonctionne jusqu'à fin mai.

- 6) Sur les motifs de non retour : diffuser clairement les procédures documents à fournir, les délais. En particulier :
- quel document pour la présence au foyer d'une personne vulnérable car âgée de plus de 65 ans, l'âge n'étant pas une pathologie en soi.

Fiche 5 : « personnes vulnérables »

Vous avez jusqu'au 31 mai 2020 pour fournir par la voie hiérarchique un certificat médical attestant que votre situation ou celle de vos proches vous impose de rester au domicile.

Si vous n'êtes pas en capacité de travailler à distance, vous devez en informer votre hiérarchie et vous serez placé en autorisation spéciale d'absence dès que nécessaire.

La FSU-Aube fait remarquer qu'il n'est pas certain que les collègues pensent que cela puisse être un critère (car avoir un conjoint qui a + 65 ans n'est pas une pathologie) alors qu'il s'agit d'un critère de vulnérabilité. Il faut donc le préciser dans le protocole départemental Mr Bablon répond qu'il est d'accord. Les médecins ont un modèle national, ils sont au fait.

- comment un couple de personnel par<mark>ent</mark>s fait pour partager la garde d'enfant puisque cela n'est pas prévu dans les questionnaires transmis ?

Un seul des 2 parents peut la faire valoir. Ils peuvent alterner, mais les 2 parents ne peuvent pas le faire simultanément.

La FSU-Aube explique que lorsqu'un parent est en télétravail pour une entreprise privée (donc encadrée par le code du travail) il ne peut être en garde d'enfant, donc si l'autre parent est enseignant, il peut faire valoir la garde d'enfant.

7) La charge de travail des agents d'entretien s'annonce encore plus lourde, il semble irréalisable pour eux d'abattre tout ce travail, une augmentation de leur effectif est-elle prévue ?

Il s'agit de la responsabilité des collectivités. Certains maires n'ont pas réouvert les écoles par manque de personnels. A la DSDEN, les agents sont en arrêt, une entreprise privée a été

1/	^	1 /	
dé	nec	: he	9
uc		7110	ν.

8) Sur les agents d'entretien : quelle formation est prévue pour l'application du protocole (matériel interdit, contenu et déroulé du nettoyage approfondi, dosage des produits (eau de javel par exemple) ?

Il s'agit de la responsabilité des collectivités.

9) Les masques sont-ils arrivés dans les établissements ? En quelle quantité et selon quel calcul ? Pour tenir jusqu'à quelle date ? Y en aura-t-il assez pour en distribuer aux élèves ?

Pour les écoles :

2 masques/jour et par agent présent.

Les élèves sont incités à venir avec mais un stock de sécurité existe pour eux.

Pour les collèges/lycées :

8 masques lavables par enseignant pour tenir jusqu'à fin juin.

10) Le gel sera t-il fournit par l'Éducation Nationale ou est-ce à l'établissement de l'acheter sur ses fonds propres ?

Le gel sera livré, probablement durant la semaine du 2 juin.

11) Pouvez-vous nous présenter le plan pour la formation obligatoire prévue pour les enseignants et autres personnels ? (préalable à l'accueil des élèves)

Il n'est pas terminé, voir le projet en pièce jointe sur notre site ici.

12) Quelle disposition pour les personnels sur plusieurs établissements ? N'est-il pas préférable de les laisser dans leur RAD ou dans l'établissement où ils font le plus d'heures ?

Il faut éviter le brassage, il faut donc faire en sorte de fixer les TZR et les personnels en complément de service lorsque cela est possible.

13) Une famille peut-elle changer d'avis sur le retour ou non de son enfant ?

Oui mais il ne faut pas que cela désorganise tout. Il faut garder à l'esprit que les groupes sont limités à 15 et que les distanciations doivent être respectées.

C'est pour cela que les familles doivent se décider, si elles ont un doute, elles doivent répondre oui, quitte à changer d'avis plus tard, afin d'estimer au mieux la jauge d'accueil de l'établissement.

14) Pour les collèges et lycées, ne faut-il pas privilégier les réunions en visioconférence plutôt qu'en présentiel dans les établissements afin d'éviter des regroupements de plusieurs dizaines de personnes qui se contaminent comme à Chauvigny? Ne faut-il pas aussi faire preuve de prudence en ne mettant aucune réunion en présentiel avant la confirmation de l'ouverture des collèges et lycées et de l'arrivée des masques?

Voir les échanges de la page 3 ici.

15) Avez-vous des informations sur la rentrée de septembre ?

